

## HYDRO QUÉBEC ET LES COMPTEURS NOUVELLE GÉNÉRATION

En 2014, la coopérative Lezarts a débattu de la question des compteurs nouvelle génération que la société d'État Hydro-Québec a proposé d'installer à tout le Québec.

Les 34 compteurs se trouvent dans la salle électrique adjacente à plusieurs logements.

Suite à une réunion d'information où nous avons invité un agent d'Option Consommateur afin de nous éclairer sur la question des enjeux de santé liés au champ électromagnétique, nous avons décidé de nous en tenir au principe de précaution. De ce fait nous avons voté en majorité pour l'installation de compteurs intelligents **non communicants**.

C'est pourquoi nous demandons aux nouveaux membres de faire la demande à Hydro-Québec pour garder le compteur non communicant qui est déjà en place ou de demander de le changer pour un non communicant si le logement est branché à un compteur communicant. Des frais de 2,50 \$ par mois sont appliqués pour la relève des compteurs.

Référence : Cahier de membre : 6. Règlements généraux > 6.2 Règlement d'immeuble-> 6.2.14 Compteurs électriques (ajout décembre 2018).

La démarche est très simple : À votre arrivée dans le logement, vous devez contacter Hydro-Québec pour mettre le compte d'électricité à votre nom. C'est à ce même moment que vous faites la demande de garder ou changer votre compteur en **non communicant**. Une lettre de confirmation vous sera envoyée. Vous devez en remettre une copie au volet entretien.

Merci de votre collaboration !

